



Comité Technique Ministériel du 4 janvier 2012

Déclaration de la FNEC FP-Force Ouvrière

Ce CTM est convoqué pour être informé de la répartition des moyens pour la rentrée 2012, autrement dit sur la répartition des suppressions de postes dans l'Education nationale.

Les chiffres sont connus:

- 6550 postes supprimés dans l'enseignement secondaire (5550 postes d'enseignants dans les collèges, LP et lycées, et 1000 emplois concernant les étudiants stagiaires en Master 2).
- 5700 postes supprimés dans l'enseignement du 1er degré (5100 postes d'enseignants dans les écoles et 600 concernant les moyens alloués au recrutement des étudiants en master 2)
- 400 postes de personnels administratifs

Ils découlent du budget 2012. Ils s'ajoutent aux 16 000 suppressions de postes de la rentrée 2011, et à toutes celles qui ont eu lieu depuis 2003, soit plus de 80 000.

Moins de postes pour accueillir plus d'élèves (plus 40 000 à la rentrée 2010, 22 000 à la rentrée 2011 selon les chiffres officiels, alors que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans s'effondre). Tout le monde sait que le nombre des élèves va continuer d'augmenter dans les années à venir.

Ces mesures s'inscrivent dans la spirale des mesures d'austérité déjà appliquées ou décidées : réforme des retraites, blocage de la valeur du point d'indice et des salaires dans la fonction publique, mise en place d'un jour de carence, augmentation des impôts pour les salariés, projet de TVA dite « sociale ».

Il n'y aurait plus d'autre perspective pour préparer l'avenir de la jeunesse que la poursuite sans fin des suppressions de postes et la mise en oeuvre de réformes dans le cadre de la RGPP.

Il n'y aurait plus d'autre choix que de discuter des « leviers » à utiliser, rectorat par rectorat, entre l'augmentation des effectifs dans les classes, le regroupement de sections, la suppression de sections ou d'option, de postes de RASED ou de remplaçants, le recours massif à l'apprentissage, la remise en cause des décharges statutaires dans le secondaire... ce n'est pas acceptable.

Le discours officiel sur la prétendue personnalisation de l'enseignement et une efficacité renforcée est à mille lieux des réalités vécues sur le terrain: moins d'enseignement, des conditions toujours dégradées, et au bout du compte des élèves en difficulté toujours plus nombreux. Nos collègues vivent une

situation de plus en plus intenable.

Aucune suppression n'est justifiée, toutes doivent être annulées, telle est notre revendication.

Toutes les revendications de rétablissement des postes dans les établissements, les écoles, les services, exprimées par nos collègues, sont légitimes.

La logique de coupe budgétaire, de désengagement de l'Etat en renforçant notamment l'autonomie des établissements, va de pair avec les projets existant en matière statutaire, en premier lieu le projet de réforme de l'évaluation des personnels enseignants contre lequel nous étions en grève le 15 décembre. Ce projet, redisons-le, instaure l'arbitraire le plus total, livre nos collègues à toutes les pressions locales, remet en cause leur qualification disciplinaire, réduit à la portion congrue l'évaluation sur la transmission des connaissances, ralentit leur carrière.

Le droit à l'avancement au choix ou au grand choix disparaît. Seule subsiste une possibilité de bonification soumise à l'arbitraire.

Sur la carrière, nous confirmons notre analyse qui montre un allongement de la durée moyenne de carrière des personnels, et donc une baisse de salaire, et nous attendons toujours que le ministère nous prouve le contraire.

Nous avons pris bonne note du décret fonction publique du 29 décembre qui repousse d'un an la date limite de mise en oeuvre de l'entretien professionnel. Cela justifie encore plus notre demande de retrait des projets de texte.

Nous sommes tout à fait prêts à discuter de l'amélioration du système actuel de notation, par exemple du rythme des inspections pédagogiques. Mais nous sommes pour le progrès, pas pour la régression, ce qu'est le système d'évaluation qui est projeté. Mais chacun comprend bien que si les projets ne sont pas retirés les dés sont pipés et que le résultat des discussions est écrit à l'avance.

Nous demandons une nouvelle fois au ministre de nous entendre : les méthodes et règles de gestion du service public ne peuvent être calquées sur celles d'un groupe privé, quel qu'il soit.

Nous demandons une nouvelle fois au ministre d'entendre les personnels qui dans leur immense majorité ne veulent pas de ce système, en retirant ces projets de texte.